

# L'Imam Ali au pouvoir

<"xml encoding="UTF-8?>

L'Imâm a accédé au pouvoir dans une société qui avait hérité la corruption. Beaucoup de problèmes complexes l'attendaient sur tous les plans. Il a ainsi annoncé la nouvelle politique révolutionnaire qu'il a décidé de suivre en vue de réaliser les objectifs pour lesquels il avait accepté le Califat

:Sa politique révolutionnaire concernait trois domaines



;Le domaine juridique .1

;Le domaine financier .2

.Le domaine administratif .3

Malheureusement, beaucoup de soupçons ont été soulevés et bien des opinions hâives ont

été émises à propos de la politique et des nombreuses réformes de l'Imâm 'Alî. Ces jugements erronés étaient d'autant plus répandus, qu'ils sont rapportés couramment dans les livres d'histoire, et devenus pour les lecteurs des évidences indiscutables ne nécessitant aucune démonstration. Cela vaut surtout pour sa politique administrative autour de laquelle on a formulé beaucoup d'opinions inexactes

C'est ce dont nous essaierons de traiter en détail et d'une façon analytique profonde, après avoir abordé hâtivement et en passage les domaines juridique et financier

## LE DOMAINE JURIDIQUE -1

Dans ce domaine, les réformes de l'Imâm ont porté sur l'abolition du principe du favoritisme dans la distribution des payes et son remplacement par le principe de l'égalité entre tous les musulmans, tant dans les devoirs que dans les droits

L'Imâm 'Alî disait: «Je chéris le faible jusqu'à ce que je lui obtienne justice, et poursuit le fort (jusqu'à ce que je lui arrache ce qu'il doit»).(1

## LE DOMAINE FISCAL - 2

:Dans ce domaine l'Imâm 'Alî a centré son attention sur deux questions importantes

- ;a) Les fortunes illégalement amassées sous 'Othmân
- .b) Le mode de distribution préférentiel des payes

L'Imâm a, en effet, confisqué toutes les propriétés foncières que 'Othmân avait concédées, ainsi que tous les biens considérables qu'il avait offerts à l'aristocratie. Il a annoncé sa politique de distribution des biens, en ces termes

O gens! Je suis l'un de vous. J'ai les mêmes droits et les mêmes devoirs que vous. Je vous» conduis sur la voie de votre Prophète (P), et j'applique sur vous ce qu'il a ordonné. C'est pourquoi toute propriété concédée par 'Othmân et tout bien donné par lui, doivent être restitués à la Trésorerie. Car rien ne saurait abolir le bon droit (al-haq). Je reprendrais les biens appartenant au Trésor public, même s'ils ont été dépensés pour un mariage ou pour la possession de servantes, ou même s'ils étaient dispersés dans différents pays. La justice est (large. Celui qui ne supporte pas le bon droit, pourra encore moins supporter l'injustice». (2

Peut-être les dirigeants de la classe des riches ont-il, voulu monnayer leur obéissance à l'Imâm contre son acceptation de passer l'éponge sur ce qu'ils avaient obtenu auparavant. C'est pourquoi, ils ont délégué auprès de lui al-Walîd Ibn 'Oqaba Ibn al-Muït, lequel a dit à :l'Imâm

O Abû al-Hassan(3)! Tu nous as tous molestés alors que nous sommes tes frères et tes» homologues des Bani Abd Munâf. Nous te prêtons serment d'allégeance aujourd'hui, à condition d'oublier les biens que nous avons obtenus sous 'Othmân, et de tuer ses assassins. Mais si nous sommes acculés à te craindre, nous te laisserons et nous rejoindrons Damas». ((4

L'Imâm 'Alî leur a répondu très clairement qu'il était déterminé à poursuivre l'application de la :réforme qu'il avait entreprise

Quant à ce bien public, personne n'y a de privilège. Dieu l'a déjà alloué. C'est le bien de Dieu, et» vous! Vous êtes les serviteurs musulmans de Dieu. Nous avons comme juge, le Livre de Dieu que nous avons admis et auquel nous nous sommes convertis, et la Sunna de notre Prophète ((P). Celui qui n'est pas content, qu'il aille faire ce qu'il veut». (5

## LE DOMAINE ADMINISTRATIF -3

:L'Imâm 'Alî a inauguré sa politique administrative par deux actions

La destitution des gouverneurs des provinces nommés par 'Othmân. Il s'en est expliqué -(1  
ainsi

mon regret est grand de voir cette Umma dirigée par ses impudents et ses débauchés qui ...» accaparent pour eux les biens de Dieu; qui asservissent les serviteurs de Dieu; qui font la guerre aux bons fidèles; qui choisissent le parti des scélérats. Il y a parmi eux quelqu'un qui a bu devant vous ce qui est prohibé et qui fut fouetté pour cela selon code pénal islamique; et (d'autres qui ne s'étaient convertis à l'Islam qu'après avoir été payés». (6

Othmân s'était rapproché, en effet, de ceux qui avaient été éloignés ou bannis par le Prophète' (P). Ainsi, il a fait revenir à Médine, son oncle al-Hakam Ibn 'Umayya que le Prophète (P) avait chassé et que l'on avait surnommé, de ce fait, «le rejeté du Messager de Dieu». Il a aussi donné .(refuge à 'Abdullâh Ben Sa'ad Ben Abî Sarh qui avait été condamné à mort par le Prophète (P

Puis il l'a nommé Gouverneur d'Egypte comme il a nommé 'Abdullâh Ben 'Omayr Gouverneur de Basrah. Ce dernier a provoqué dans sa province des troubles qui ont suscité la colère des (fidèles contre lui et 'Othmân. (7

Leur remplacement par des gouverneurs connus pour leur religiosité, leur pureté et leur -(2 fermeté. Ce qui justifiait cette mesure, c'est le fait que l'Imâm 'Alî avait constaté que l'essentiel des plaintes formulées par les Musulmans concernait les émirs et les gouverneurs. Il estima donc que leur remplacement s'imposait. A leur place, il a nommé 'Othmân Ben Hanif, Sahl Ibn Hanîf, Qaïs Ben Sa'ad Ben 'Abâdah et Abî Moussa al-Ach'ari, respectivement Gouverneur de .Basrah, Damas, Egypte et Kûfa, les plus grandes provinces de l'Etat islamique de l'époque

L'Imâm 'Alî était d'autant plus déterminé à mener à son terme cette réforme administrative, qu'il avait récusé le conseil de beaucoup de personnes - dont al-Mughîrah Ben Cho'bah - de reconduire le mandat des Gouverneurs nommés sous le Califat de 'Othmân. Lorsque Talha et al-Zubair lui ont demandé de les nommer respectivement Gouverneurs de Kûfa et de Basrah, .l'Imâm refusa leur requête avec courtoisie

Ce refus les a poussés à exercer des pressions diverses sur l'Imâm. Ils n'ont pas hésité à mettre en doute sa direction, à revenir sur leur serment d'allégeance, à l'accuser publiquement d'être derrière l'assassinat de 'Othmân (oubliant qu'ils avaient eux-mêmes poussé les gens à se révolter contre lui) et même à revendiquer le retour au Choura pour que les Musulmans désignent eux-mêmes un Calife. Ils sont allés jusqu'à prétendre qu'ils avaient prêté serment (d'allégeance à 'Alî sous la contrainte et que de ce fait leur serment n'était pas légal. (8

La décision de l'Imâm d'écartier Talha et al-Zubair, respectivement de la contrée de Basora et de celle de Kûfa - décision considérée par beaucoup comme un signe de myopie politique - apparaît très adéquate lorsqu'on se rend compte que l'Imâm, en agissant ainsi, a choisi la (moins risquée des quatre solutions qui se présentaient à lui: (9

La première solution: C'était de les nommer respectivement gouverneurs de Basrah et de - Kûfa, comme le recommandait 'Abdullah Ibn 'Abbas(10). L'Imâm a refusé une telle nomination parce qu'il savait que dans ces deux villes, Talha et al-Zubair pouvaient trouver les hommes et

l'argent dont ils se serviraient pour attirer les insensés, moyennant profit, plonger les faibles dans le malheur et vaincre les forts par le pouvoir, ce qui leur permettrait de devenir plus forts qu'ils ne l'auraient été s'ils n'étaient pas gouverneurs et se retourner, grâce à cette force, contre l'Imâm

La deuxième solution: C'était de manoeuvrer en vue de provoquer une brouille entre Talha et - al-Zubair pour les séparer et les empêcher d'entreprendre une action commune contre l'Imâm. Pour ce faire, celui-ci aurait dû se montrer généreux envers l'un et hostile envers l'autre. Mais par cette manoeuvre, il risquerait de voir le premier se retourner contre lui quand les circonstances le lui permettraient, le second fuir, là où il trouverait des avantages, c'est-à-dire à Damas, pour monnayer son appui à Mu'awiya - comme l'avaient fait beaucoup d'autres - ou .rester à Médine en gardant contre l'Imâm une rancune dissimulée

La troisième solution: C'était de leur refuser la permission de quitter Médine pour la Mecque - qui leur a servi de point de départ vers Basrah d'où ils ont organisé une razzia contre l'Imâm. Car celui-ci avait en effet deviné leur malveillance lorsqu'ils lui avaient demandé l'autorisation d'aller à la Mecque pour faire le pèlerinage, puisqu'il leur a dit, tout en leur donnant satisfaction:

.««Ce n'est pas le pèlerinage qui vous meut, mais la trahison

Mais si l'Imâm les avait emprisonnés sans avoir une preuve tangible de leur malveillance, il aurait suscité du moins la sympathie des gens envers eux, sinon des soupçons, chez ses propres partisans, sur sa politique à leur égard

Parmi les griefs injustifiables formulés contre sa politique administrative, c'est surtout le fait d'avoir démis Mu'awiya de sa fonction de gouverneur de Damas, et d'avoir accepté lors de sa guerre contre lui, à Saffine, le recours à l'arbitrage

Or, on sait que l'Imâm 'Alî n'a accepté le recours à l'arbitrage que lorsqu'il a constaté que ses

soldats commençaient à bouder la guerre, et à être déchirés par des désaccords qui risquaient de provoquer une confrontation armée entre les partisans et les adversaires de l'arbitrage. Ils sont allés jusqu'à menacer de tuer l'Imâm comme on avait assassiné 'Othmân. Ils ont insisté pour que l'Imâm rappelle al-Achtar al-Nakhaï qui poursuivait vaillamment ses ennemis sur-le-champ de bataille dans l'espoir d'une victoire prochaine

Quant aux historiens qui ont donné raison à l'Imâm pour son acceptation de l'arbitrage, mais tout en lui reprochant d'avoir accepté de se faire représenter par Abî Moussa al-Ach'ari, alors qu'il savait que celui-ci était faible et hésitant, ils oublient tout simplement que la personnalité de son représentant lui fut imposée, tout comme était imposé l'arbitrage et que le résultat aurait été le même - quelque fût son représentant - al-Ach'ari, al-Achtar ou Ibn 'Abbas. Car dans tous les cas Amr Ibn al-'As ne se serait jamais prononcé contre Mu'awiya ni pour le

.Califat de 'Alî

Et si l'on admet, comme certains avaient tendance à le croire, que Ibn 'Abbas ou al-Achtar eussent pu influencer Ibn al-'As ou l'amener à prendre parti pour 'Alî, Mu'awiya n'aurait jamais cédé ni désarmé, puisqu'il était entouré de partisans et d'arrivistes avides qui auraient mal pris, tout comme lui, une solution aussi défavorable

Par conséquent, les détracteurs de l'Imâm ne peuvent faire valoir une solution meilleure que celle à laquelle il fut acculé et qu'il a choisie à contre-coeur, peu importe qu'il fût contraint à cette solution tout en en connaissant le défaut, ou tout simplement parce qu'il savait qu'il aurait eu le même résultat s'il en avait choisi une autre parmi celles qui se présentaient à lui

Quant à la destitution de Mu'awiya par l'Imâm 'Alî, elle a capté l'attention des historiens et occupé une place de choix dans leurs livres. Pour eux, «Mu'awiya est une nécessité fatale dans l'histoire arabe, puisqu'il constitue une des étapes de l'édification de l'Etat et de son enracinement, et que c'est un homme d'Etat et un homme politique ingénieux qui a suivi une politique réaliste très habile en comparaison avec la politique noyée dans l'idéalisme moral

Maintenant on peut poser la question de savoir si l'Imâm 'Alî pouvait se permettre de reconduire Mu'awiya dans ses fonctions à Damas, et si une telle décision eut été adéquate

Abbas Mahmoud al-Aqqad répond que «l'Imâm ne pouvait reconduire le mandat de Mu'awiya pour deux raisons. D'une part, parce qu'il avait lui-même conseillé à 'Othmân à plusieurs reprises de le destituer. Et d'autre part, la présence de Mu'awiya ainsi que d'autres exploiteurs comme lui dans l'entourage de 'Othmân, constituait le principal grief formulé contre le précédent gouvernement. Si l'Imâm avait reconduit Mu'awiya, quelle aurait été la réaction de «!?ses partisans?! Et celle des Musulmans en général

Même si l'on supposait qu'il avait pu changer d'opinion sur Mu'awiya, comment aurait-il pu négliger l'opinion des révoltés(12) qui lui avaient prêté serment d'allégeance et l'avaient choisi comme Calife pour qu'il changeât la situation et le régime de 'Othmân, en le remplaçant par un régime nouveau?! Et même si l'on admettait que l'Imâm avait réussi, par une ruse quelconque, à renouveler le mandat de Mu'awiya, une telle solution aurait-elle été la voie la plus sûre pour

!?avoir la paix

Non, probablement pas. Car les comportements de Mu'awiya montraient clairement qu'il n'était pas homme à se contenter de sa fonction de gouverneur de Damas tout au long de sa vie. Dans cette Province, en effet, il agissait comme s'il voulait fonder son propre Etat et le garder pour ses descendants. Il s'était entouré de princes, avait acheté des partisans, s'était doté d'une force et d'une fortune afin de pouvoir tenir en attendant la première occasion qui lui permettrait de parvenir à ses fins. Or, quelle occasion inespérée que celle de l'assassinat de ('Othmân! Il l'a justement saisie et prétextée pour crier et réclamer vengeance. (13

Quant aux succès de sa politique, ils ne sont dus ni à son habileté dans les manœuvres et les

ruses, ni à son recours à tous les moyens fourbes au niveau desquels l'Imâm 'Alî était à cent lieues de s'abaisser, mais aux différences de nature dans l'attitude de chacun des deux hommes(14), ainsi qu'aux circonstances sociales favorables à Mu'awiya

## : Notes

---

.Nahj al-Balâghah", Tom. I, p. 217" -1

Nahj al-Balâghah", Tom. I, p. 59, et "L'explication de Nahj al-Balâghah", Tom. I, pp." -2  
.269-270

.C'est-à-dire, père d'al-Hassan -3

.L'Explication de Nahj al-Balâghah", Tom. VII, pp. 37-40" -4

.Idem -5

."Nahj al-Balâghah" -6

.Les Régimes Islamiques: leur naissance et leur évolution", Dr. Subhi al-Salih, p. 91" -7

.La Droite et la Gauche en Islam", par Ahmad 'Abbas Salih, pp. 118-119" -8

Daïrat al-Mârif al-Islamiya al-Shi'iya", rapporté du livre de Mahmoud 'Abbas al-Aqqad, p." -9  
.84

.Le cousin de l'Imâm 'Alî -10

L'Etat Arabe jusqu'à la Fin de l'Etat Omayyade", Wellhausen, traduit par Muhammad" -11  
. 'Abdul-Hadi Abu Riyad, p. 158

.Ceux qui se sont révoltés contre 'Othmân -12

Dâïrat al-Mârif al-Islamiya al-Shi'iya", cité par al-Aqqad, op. cit., p. 84" -13

.L'Imâm 'Alî et Mu'awiya -14